



Coopération Sud-Sud pour le développement

Distr. générale
15 mars 2016
Français
Original : anglais

Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

Dix-neuvième session

New York, 16-19 mai 2016

Proposition détaillée de mesures concrètes permettant de renforcer le rôle et l'influence du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et principales mesures prises pour améliorer la coordination et la cohérence de l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi en application des résolutions 69/239 et 70/222 de l'Assemblée générale et des décisions 18/1 et 18/IM/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, contient des propositions détaillées visant à renforcer le rôle et l'influence du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Il revient sur un certain nombre de mesures qui ont été prises ou proposées en vue d'améliorer la coordination et la cohérence de l'appui du système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, et recense les domaines dans lesquels la structure et les fonctions du Bureau mériteraient d'être améliorées afin de maximiser son influence sur le développement, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.



I. Objet

1. Conformément à la demande formulée par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud dans ses décisions 18/1 et 18/IM/1 et par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/239 et 70/222, le présent rapport contient des propositions détaillées, soumises aux États Membres pour qu'ils les examinent, sur les moyens de renforcer le rôle et l'influence du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et d'en faire le rouage essentiel d'un mécanisme consolidé du système des Nations Unies fournissant un appui cohérent et coordonné à la coopération Sud-Sud. Le rapport vise avant tout à définir un ensemble de mesures propres à contribuer à améliorer l'orientation, la cohérence et la coordination de la coopération Sud-Sud à l'échelle du système des Nations Unies, en vue d'en maximiser l'influence sur le développement. Il met également l'accent sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions et décisions pertinentes du Comité de haut niveau et de l'Assemblée générale en ce qui concerne la coopération Sud-Sud depuis la dix-huitième session du Comité de haut niveau tenue en 2014.

2. Il convient de noter que l'appui que le système des Nations Unies a fourni à la coopération Sud-Sud au cours des deux dernières années est détaillé dans un rapport qui sera également présenté au Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa dix-neuvième session (SSC/19/1). Le rapport de 2016 sur l'état de la coopération Sud-Sud, qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, fournira également un meilleur aperçu de l'appui que le système des Nations Unies apporte à la coopération Sud-Sud.

3. Il ressort de plusieurs évaluations des travaux du Bureau qu'il doit optimiser son programme de travail et son organisation. Le présent rapport porte principalement sur la nouvelle orientation qui pourrait être donnée au programme de travail et la nouvelle organisation qui pourrait être mise en place de sorte que le Bureau devienne plus rationnel et efficace. La section II du rapport met l'accent sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions du Comité de haut niveau et des résolutions de l'Assemblée générale depuis la dix-huitième session du Comité de haut niveau, en 2014. La section III passe en revue les principales conclusions de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du cadre stratégique du Bureau pour la période 2014-2017. Des mesures susceptibles de permettre au Bureau de s'acquitter plus efficacement de son vaste mandat sont présentées à la section IV. Des dispositions visant à améliorer la gestion du Bureau et son influence sont proposées à la section V et sont suivies, à la section VI, de conclusions et de recommandations.

II. Mesures supplémentaires ayant été prises ou proposées en vue d'améliorer la coordination et la cohérence de l'appui du système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, conformément aux décisions du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et aux résolutions de l'Assemblée générale sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire

4. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres entités faisant partie du Groupe des Nations Unies pour le développement ont pris

un certain nombre de mesures concrètes en vue de contribuer à l'amélioration de la coordination, de la cohérence et de l'influence de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en réponse aux décisions 18/1 et 18/IM/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud ainsi qu'aux résolutions 69/239 et 70/222 de l'Assemblée générale qui appelaient à renforcer l'appui du système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud. Des recommandations plus anciennes figurant dans des rapports pertinents sont en cours d'application ou ont déjà été appliquées dans le cadre de ces mêmes mesures (voir SSC/18/IM/1 et SSC/18/3).

A. Mesures prises ou proposées par le Programme des Nations Unies pour le développement et par son administratrice

5. En juillet 2015, l'Administratrice du PNUD a nommé un nouveau directeur à la tête du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, qui possède une grande expérience de l'appui à la coopération Sud-Sud et triangulaire acquise dans plusieurs pays de différentes régions. Le PNUD a maintenu son appui direct au Bureau en lui affectant des ressources générales, alors que celles-ci sont réduites et que des économies et des gains d'efficacité supplémentaires sont demandés dans d'autres domaines d'activité et structures du Programme.

6. Le PNUD a élaboré, en étroite collaboration avec le Bureau, un projet de stratégie institutionnelle sur la coopération Sud-Sud et triangulaire, qui met l'accent sur la complémentarité de leurs atouts respectifs et sur la valeur des relations institutionnelles qu'ils entretiennent de longue date. Dans ce contexte, il se propose de collaborer plus étroitement avec le Bureau afin de renforcer l'efficacité de celui-ci en ce qui concerne le soutien apporté aux processus mondiaux ayant trait au partage des connaissances, aux travaux de recherche et d'analyse, à la concertation mondiale et aux instances intergouvernementales pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Le projet de stratégie a été soumis à plusieurs séries de consultations avec les États Membres et d'autres partenaires et, plus récemment, en janvier 2016, à une consultation informelle avec le Conseil d'administration du PNUD.

7. Le PNUD entend collaborer avec le Bureau afin de favoriser la systématisation, la collecte, l'analyse et la diffusion de données et de connaissances de meilleure qualité portant sur les caractéristiques, les tendances, les courants, la composition et les effets de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire (qui, quoi, où, comment et dans quelle mesure), dans un cadre qui satisfasse aux demandes et aux préférences des États Membres. L'objectif est d'aider les décideurs, les agents et les experts du développement du Sud et du Nord à bénéficier d'un meilleur accès aux informations, connaissances et expériences confirmées nécessaires, de façon à mieux incorporer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans les initiatives de développement décidées aux niveaux national, régional et international.

8. Comme il est indiqué dans le projet de stratégie du PNUD, il est également envisagé d'appuyer des activités de recherche et d'analyse visant à l'élaboration, à l'expérimentation et à l'application de méthodes de suivi et d'évaluation adaptées aux principes et pratiques de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, lorsque les États Membres en font la demande. Le PNUD et le Bureau pourraient faciliter, à la demande, la formulation d'avis techniques aux pays en

développement et à d'autres partenaires se réunissant pour débattre des priorités, principes, possibilités, résultats de la mise en commun d'expérience entre pairs et prendre des décisions à ce sujet. Cet appui serait particulièrement utile aux pays qui recherchent des moyens de mettre en œuvre la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire aux fins d'atteindre les objectifs de développement durable. Il comprendrait des mesures permettant de partager les connaissances et l'expérience des experts du Nord et du Sud afin de favoriser l'apprentissage mutuel et de renforcer la collaboration.

9. Lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, tenue le 9 novembre 2015, le PNUD a exhorté les États Membres à réfléchir à des mesures propres à renforcer leur appui à la coopération Sud-Sud, notamment par l'intermédiaire du Bureau.

B. Mesures prises ou proposées par l'Équipe spéciale de la coopération Sud-Sud et triangulaire du Groupe des Nations Unies pour le développement

10. Les États Membres accordant toujours plus d'importance à la coopération Sud-Sud et triangulaire, le PNUD accorde une aide financière et technique au Bureau et à l'Équipe spéciale de la coopération Sud-Sud et triangulaire du Groupe des Nations Unies pour le développement afin de recenser les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience. Grâce à ce soutien, le Bureau a dirigé les travaux menés par l'Équipe spéciale afin de répertorier et de publier un recueil des bonnes pratiques en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, qui ont trait à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de leurs cibles. Le recueil sera publié sur papier et en ligne, et les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies pourront s'y reporter pour conseiller les gouvernements au sujet des politiques nationales et des mesures à appliquer pour atteindre les objectifs de développement durable.

11. Lorsque le mandat de l'Équipe spéciale arrivera à son terme, à la fin de 2016, les travaux de celle-ci seront examinés afin de déterminer comment maintenir et renforcer la coordination interinstitutions à l'échelle du système des Nations Unies afin d'utiliser la coopération Sud-Sud et triangulaire dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable.

C. Mesures prises ou proposées par le Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud

12. Après avoir pris ses fonctions en octobre 2015, le nouveau Directeur du Bureau, agissant en sa qualité de Coprésident de l'Équipe spéciale de la coopération Sud-Sud et triangulaire du Groupe des Nations Unies pour le développement, a écrit aux membres du Groupe et aux États Membres pour demander à ceux qui ne l'avaient pas encore fait de désigner des responsables de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, l'objectif étant que les membres de l'Équipe spéciale soient en contact avec des personnes référentes dans les gouvernements.

13. Le Bureau s'est également lancé dans la création d'un réseau de centres d'excellence du Sud en vue d'accroître leurs échanges et de renforcer les capacités de recherche et d'analyse sur lequel il s'appuie pour résoudre les questions

nécessitant un apprentissage croisé Sud-Sud et une action collective. Il œuvre en outre au renforcement de la coopération Sud-Sud dans les groupes de réflexion des pays en développement, en étroite collaboration avec le PNUD et d'autres partenaires compétents.

14. Le Bureau a proposé la création, dans les limites des ressources disponibles, d'un programme de bourses d'études qui reposerait notamment sur une collaboration avec les universités du Sud et du Nord. Dans le cadre de ce programme, des universitaires concernés seraient invités à mener des travaux de recherche relatifs à la coopération Sud-Sud et triangulaire dans divers domaines d'action et contextes géographiques, afin d'enrichir les données factuelles concernant le rôle de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le programme prévoirait une publication importante ainsi qu'une conférence qui se tiendrait à l'occasion de la Journée annuelle des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

15. Par ailleurs, le Bureau a l'intention de charger une partie de son personnel d'aider les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays à revenu intermédiaire à développer une coopération Sud-Sud au service du développement.

III. Résumé des conclusions de l'examen à mi-parcours du cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour la période 2014-2017, compte tenu de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030

16. En 2012, le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud a été rebaptisé Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. Le Bureau a ensuite établi un cadre stratégique pour la coopération Sud-Sud pour la période 2014-2017 (DP/CF/SSC/5), approuvé en janvier 2014 par le Conseil d'administration du PNUD.

17. Afin de mettre le cadre stratégique en œuvre, le Bureau fournit un appui aux politiques de développement et aux activités de sensibilisation au niveau mondial et à l'échelle du système des Nations Unies, en particulier celles du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et des responsables nationaux de la coopération Sud-Sud; à la coordination et à la facilitation interinstitutions par l'intermédiaire des personnes référentes des Nations Unies et des équipes de pays; à la mise en place de mécanismes innovants pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire; à la promotion de partenariats ouverts et à la mobilisation de ressources auprès d'entités publiques et privées afin d'appuyer des initiatives pluri-institutions pour mettre en œuvre le document final de Nairobi; au partage de connaissances, à la constitution de réseaux et à l'échange des meilleures pratiques, notamment par l'intermédiaire de centres d'excellence du Sud.

18. En février et en mars 2016, le Bureau a procédé à un examen à mi-parcours de son cadre stratégique pour la période 2014-2017, conformément à une disposition énoncée au paragraphe 40 du cadre stratégique et à la demande formulée par le Secrétaire général lors de la réunion intersessions du Comité de haut niveau, tenue le 8 septembre 2015 (voir SSC/18/IM/1, par. 55). Le rapport sur l'examen à mi-

parcours sera distribué dans son intégralité comme document de séance lors de la dix-neuvième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. Cet examen a été l'occasion pour le Bureau de se pencher sur les progrès réalisés au cours de la période 2014-2015 en comparant les résultats obtenus aux réalisations escomptées énoncées à l'annexe du cadre stratégique. Dans la mesure où la plupart des réalisations escomptées n'étaient pas soumises à un calendrier précis, il est difficile de déterminer si les attentes ont été satisfaites, mais il est toutefois possible de relever des tendances. On trouvera ci-dessous un résumé des principales conclusions de l'examen à mi-parcours.

19. Le Bureau a conclu qu'il avait, dans un certain nombre de domaines, contribué de manière significative à la promotion des principes de la coopération Sud-Sud et triangulaire, comme prévu par le cadre stratégique. Ces contributions ont notamment consisté à fournir des services au Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et à produire tous les documents requis; à s'employer à mettre en place, à l'échelle des pays, des bureaux de liaison en vue de fournir un appui institutionnel aux travaux du Bureau; à constituer l'Équipe spéciale de la coopération Sud-Sud et triangulaire du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui présentait un grand intérêt pour le passage au Programme de développement durable à l'horizon 2030; à gérer des fonds internationaux, dont le Fonds Inde-Brésil-Afrique du Sud et le Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud, utilisés pour financer des projets de développement ciblés dans les pays de l'hémisphère Sud; à organiser des conférences et des réunions à l'intention des directeurs généraux chargés de la coopération au service du développement ainsi que d'autres échanges sur les meilleures façons pour les professionnels de cette coopération de gérer la coopération Sud-Sud. Ces activités devraient se poursuivre.

20. Néanmoins, certaines des activités prévues par le cadre stratégique n'ont pas été menées à bien, soit parce que les ressources étaient insuffisantes ou que les activités ont été prises en charge par d'autres entités. Il s'agit notamment : de la production d'un certain nombre de publications de vulgarisation, déjà parues; de la lenteur des activités des unités régionales; des travaux récents de l'Académie mondiale de développement Sud-Sud, réalisés par des partenaires; de l'utilisation limitée du répertoire du Réseau d'information pour le développement; de l'absence de suivi, ou du suivi limité, des conférences et de la difficulté d'obtenir des fonds pour l'organisation de telles manifestations; du peu de transactions réalisées dans le cadre du Système mondial Sud-Sud d'échange d'actifs et de technologies, par son secrétariat à Shanghai (Chine).

21. Il est ressorti de l'examen que la plupart des activités imaginées dans le cadre des trois piliers de la structure d'appui multilatéral à la coopération Sud-Sud avaient permis de mieux faire connaître et mettre en valeur les solutions Sud-Sud en matière de développement, mais qu'il était peut-être temps de réfléchir à de nouvelles formes de participation des États Membres et divers partenaires et d'adapter les services fournis par le Bureau à leurs demandes. La réorganisation des activités du Bureau pourrait aussi inclure un examen de la répartition des ressources entre les différents groupes et divisions afin d'en améliorer la productivité.

22. Pour lui permettre de mieux répondre aux demandes formulées par les États Membres et le système des Nations Unies, il a été proposé dans l'examen de restructurer le Bureau et de revoir ses priorités de manière à ce qu'il se consacre en

priorité à la fourniture d'un appui plus efficace au Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud; à l'analyse et à la définition des tendances et des dynamiques de la coopération Sud-Sud ainsi que des possibilités qu'il offre, qu'elles soient nouvelles ou en évolution; et à l'appui aux responsables de la coopération Sud-Sud aux niveaux national, régional et mondial. Plus précisément, il a été recommandé au Bureau :

a) De fournir un appui administratif efficace aux organes intergouvernementaux, notamment en établissant des rapports analytiques sur les tendances et les possibilités;

b) D'assurer la cohérence et la coordination de l'appui du système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et triangulaire, de surveiller cette coopération et d'établir des rapports sur son intégration;

c) De mettre en place des partenariats Sud-Sud et triangulaire stratégiques;

d) De répertorier les solutions de développement pour le Sud et de devenir un pôle de connaissances solide en ce qui concerne la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire;

e) D'entreprendre des activités de sensibilisation, de promotion et de communication stratégique sur les questions qui revêtent une importance cruciale pour les pays en développement et requièrent des solutions Sud-Sud;

f) De mobiliser des ressources et de gérer les trois fonds existants et d'autres fonds en préparation pour la coopération Sud-Sud dans le cadre de ses attributions.

IV. Renforcement du rôle du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud : fonctions et structure simplifiées

23. Les États Membres définissent de plus en plus de domaines spécifiques dans lesquels ils ont besoin de l'aide du système des Nations Unies pour progresser en matière de coopération Sud-Sud. Pour les pays en développement, recevoir une aide qui leur permette de mieux accéder aux connaissances et au savoir-faire d'autres pays du Sud et de trouver des partenaires de développement potentiels dans cette partie du monde présente un intérêt particulier. Les besoins se font sentir le plus dans des domaines tels que l'industrie, le commerce et l'investissement, le transfert de connaissances et de technologies, la croissance économique et l'emploi, l'environnement et la gestion des ressources naturelles (voir A/70/62-E/2015/4). Compte tenu de l'examen à mi-parcours de l'exécution du cadre stratégique et d'autres évaluations, le Bureau reconnaît que, malgré ce qu'il a accompli ces deux dernières années, sa capacité à satisfaire aux demandes des États Membres est limitée. C'est pourquoi il entend renforcer son rôle et accroître l'efficacité de son action, tant au Siège que sur le terrain, en réorganisant son programme de travail, en adoptant des stratégies de réduction des dépenses et en s'appuyant sur les forces de ses partenaires au Siège et hors-Siège.

A. Fonctions au Siège

24. Il convient de renforcer les moyens dont le Bureau dispose, avant tout pour lui permettre d'aborder les six priorités citées à la fin de la section III, en prenant les mesures novatrices suivantes :

a) Lui confier le rôle de secrétariat du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, ce qui donnera à son travail un retentissement accru sur l'ensemble du système des Nations Unies. En effet, le Bureau pourrait ainsi, en vue des sessions biennales du Comité de haut niveau, mettre en avant dans ses rapports des stratégies propres à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de production et à accroître les liens commerciaux, les investissements, les échanges financiers, et les transferts de technologies et de savoir-faire entre pays du Sud. Le secrétariat du Bureau devrait également réunir les responsables politiques, les experts et les professionnels entre les sessions biennales du Comité de haut niveau, afin qu'ils échangent leurs idées et apprennent les uns des autres. Il faudrait pour cela organiser des dialogues consacrés à des questions précises qui intéresseraient des responsables politiques, des experts et des professionnels spécialistes du développement dont le savoir-faire éprouvé a récemment permis à des pays du Sud d'engranger en matière de développement des succès tels qu'une croissance économique rapide;

b) Assurer la coordination et la cohérence de l'aide des Nations Unies à l'appui de la coopération Sud-Sud et triangulaire et veiller, grâce à un suivi et à l'établissement de rapports, à ce qu'elle soit intégrée aux programmes et aux politiques de l'ensemble du système. Le Bureau devrait contribuer à la fourniture de conseils stratégiques dans ce domaine. Il devrait, en particulier, s'efforcer toujours plus d'intégrer la perspective des pays du Sud aux politiques et aux stratégies pertinentes du système des Nations Unies, telles que l'examen quadriennal complet et les programmes stratégiques des divers organismes spécialisés. Dans cette optique, il devrait continuer de diriger l'Équipe spéciale de la coopération Sud-Sud et triangulaire du Groupe des Nations Unies pour le développement, organiser des réunions interinstitutions, diriger la définition de cadres de collaboration visant à intégrer la coopération Sud-Sud et triangulaire aux activités opérationnelles du système des Nations Unies, et mobiliser un appui coordonné en faveur des pays s'appuyant à introduire un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de sorte que la coopération Sud-Sud et triangulaire se trouve au cœur des mesures et des programmes nationaux en faveur du développement. Grâce à un meilleur suivi et des mécanismes d'établissement de rapports plus efficaces, il devrait promouvoir l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne la prise en compte de cette coopération dans les stratégies et programmes opérationnels du système des Nations Unies;

c) Conclure et renforcer des partenariats Sud-Sud et triangulaires pour promouvoir une plus grande intégration socioéconomique aux échelons régional et interrégional au Sud. Le Bureau est bien placé pour s'appuyer sur les partenariats existants et tisser des liens étroits avec les différents acteurs de la coopération Sud-Sud et triangulaire, tels que le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Organisation de la coopération islamique et le Secrétariat général ibéro-américain. Il pourrait ainsi contribuer aux efforts d'intégration régionale du Sud, mieux mobiliser les ressources et stimuler l'élaboration de stratégies et d'initiatives de coopération Sud-Sud, en tirant parti de la puissance d'une classe moyenne

grandissante dans les pays du Sud. Dans cette optique, il convient de créer aussi bien des accords de partenariat officiels que des fonds d'affectation spéciaux propres à un ou plusieurs pays, ce qui nécessite d'élargir et de renforcer les partenariats existants avec des entités telles que les gouvernements, les organismes de recherche, les organisations de la société civile, le secteur privé et les fondations, et de mener auprès d'elles des actions de sensibilisation plus efficaces, y compris grâce à des partenariats triangulaires;

d) Recenser les solutions de développement adoptées dans les pays du Sud et devenir une source de connaissances sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Le Bureau doit s'appuyer sur l'expérience qu'il a accumulée au fil des années en organisant l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud et mettre ainsi en évidence son savoir et sa capacité inégalée à trouver, à documenter, à présenter et à faire connaître des solutions de développement éprouvées, l'objectif étant de promouvoir des solutions Sud-Sud dans divers domaines et des initiatives qui contribuent, grâce à des biens et des services publics fournis de manière concertée, à accélérer l'intégration régionale. Une fois remanié, le Bureau devrait se donner les moyens d'utiliser les dernières technologies pour toucher un public mondial, créer des lieux de rencontre en ligne conviviaux et organiser des expositions régionales et mondiales à l'occasion desquelles les participants peuvent conclure des accords de collaboration concrets afin de se lancer dans des coentreprises, des transferts de technologies Sud-Sud et des échanges de connaissances pratiques. Dans cette optique, il devrait se coordonner avec les diverses instances chargées d'appliquer les cadres mondiaux, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son Mécanisme de facilitation des technologies, le Programme d'action d'Addis-Abeba et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et contribuer à leurs travaux;

e) Consacrer des actions de sensibilisation, de plaidoyer et de communication stratégique aux questions cruciales en matière de solidarité Sud-Sud, d'intégration mondiale et d'action collective internationale. Grâce à un personnel polyvalent, le Bureau devrait utiliser davantage les réseaux sociaux pour se faire l'écho de réussites rendues possibles grâce à des solutions novatrices mises au point au Sud, afin de mieux faire connaître les possibilités d'apprentissage entre pairs et d'action collective; réunir les principaux spécialistes et les acteurs de l'innovation sociale en vue de tenir un dialogue axé sur les priorités des pays en développement nécessitant des solutions collectives; et toucher un public influent par l'intermédiaire des médias et des réseaux sociaux pour mener campagne en faveur du changement dans tout le Sud. Afin de rendre les politiques de coopération Sud-Sud plus accessibles, le Bureau reprendra en outre, dans la limite des ressources disponibles, la publication de la revue *Coopération sud*, du magazine *Southern Innovator*, de la lettre d'information en ligne « Development Challenges, South-South Solutions », ainsi que d'autres supports informatiques;

f) Mobiliser des moyens supplémentaires et administrer le Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, le Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero, le Fonds Inde, Brésil et Afrique du Sud et les autres fonds à mesure qu'ils seront établis. Fort de l'expérience qu'il a accumulée en administrant plusieurs fonds Sud-Sud, mais aussi des succès engrangés et des bonnes pratiques mises en place par des institutions telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Bureau devrait chercher à obtenir davantage de ressources financières grâce à des accords de partenariats officiels conclus en bonne

et due forme prévoyant la création de fonds d'affectation spéciale grâce auxquels les pays bailleurs de fonds pourraient verser des sommes affectées à la coopération Sud-Sud. Adopter une telle démarche lui permettrait de mobiliser et d'administrer des ressources et d'améliorer son fonctionnement quotidien, ce qui l'aiderait à définir ses stratégies, affecter ses moyens financiers, récolter des informations sur ses opérations et communiquer ses résultats à ses partenaires avec plus de rigueur.

B. Fonctions assumées aux échelons régional et national

25. Le Bureau devrait renforcer sa présence dans les centres régionaux du PNUD en Afrique, en Asie, en Amérique Latine et dans les Caraïbes, ainsi que dans les pays arabes, notamment en s'occupant en priorité des postes à pourvoir. Il a également besoin d'un programme régional revitalisé qui soit axé sur les priorités de développement régional et qui tire parti de cadres de coopération Sud-Sud triangulaire et d'activités de formation pour stimuler l'intégration régionale ainsi qu'une étroite collaboration avec les commissions économiques régionales s'agissant de fournir des biens publics. Le personnel du Bureau présent à l'échelon régional devrait contribuer de manière plus exhaustive aux travaux des équipes et mécanismes régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement, de manière à mettre rapidement ses connaissances concernant la coopération Sud-Sud et triangulaire à la disposition des partenaires nationaux et régionaux qui en font la demande. En outre, dans son projet de stratégie institutionnelle, le PNUD envisage des possibilités de collaboration avec le Bureau en vue de mener une action complémentaire aux échelons mondial, régional et national. Au niveau régional, et en collaboration avec le PNUD, le Bureau doit :

a) Aider les équipes de directeurs régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement en donnant aux équipes de pays des conseils en matière de coopération lors de la préparation, de l'exécution et de l'évaluation des bilans communs de pays, des programmes « Unis dans l'action », du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et contribuer, au niveau régional, à la collecte de données, à l'analyse, à la recherche, au suivi et à l'établissement de rapports en ce qui concerne la coopération Sud-Sud et triangulaire;

b) Mettre à profit, notamment grâce à des activités de formation et de sensibilisation, la coopération Sud-Sud et triangulaire pour qu'elle contribue à la réponse apportée par l'ensemble du système des Nations Unies aux problèmes de développement au niveau régional;

c) Concevoir des cursus, des formations, des programmes et du matériel de grande qualité sur les questions essentielles ayant trait à la coopération Sud-Sud, et contribuer au recensement, à la collecte et à la diffusion d'informations sur les meilleures pratiques en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire et sur les compétences spécialisées humaines et institutionnelles disponibles au Sud.

26. En sus, le Bureau peut contribuer, à l'échelle nationale et en consultation avec le Coordonnateur résident, à fournir une assistance technique aux bureaux de liaison chargés de la coopération Sud-Sud au sein des gouvernements nationaux, des équipes de pays des Nations Unies et des centres d'excellence du Sud.

V. Influence accrue du travail du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud : mécanismes institutionnels et de gestion

A. Hébergement institutionnel du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et liens avec le Programme des Nations Unies pour le développement

27. Dans mon rapport de 2014 sur les mesures tendant au renforcement du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (SSC/18/3), trois options étaient envisagées. La première consistait à transformer le Bureau en une entité des Nations Unies indépendante, l'idée étant de le rendre plus autonome et plus indépendant; la deuxième, à le placer au sein du Secrétariat pour lui permettre, dans le cadre des travaux normatifs de ce dernier, de mieux plaider la cause des pays du Sud; la troisième, à maintenir ses liens directs avec le PNUD, compte tenu du réseau dont celui-ci dispose aux échelons national, régional et mondial, en particulier grâce aux bureaux de pays, qui se trouvent en première ligne des activités de coordination, des programmes et de l'appui opérationnel des Nations Unies.

28. À la lumière d'évaluations plus récentes, dont l'examen à mi-parcours de l'application du cadre stratégique, je réitère ma précédente recommandation : le PNUD doit rester l'organisme d'accueil du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Ce choix tient compte de l'ampleur du réseau opérationnel et de bureaux de pays dont dispose le PNUD à l'échelle mondiale, ainsi que de sa longue expérience s'agissant de fournir des connaissances spécialisées et des services d'experts à l'appui de la coopération Sud-Sud, mais aussi du rôle crucial qu'il joue dans la gestion du système des coordonnateurs résidents du PNUD et de l'engagement renouvelé en faveur de la coopération Sud-Sud que dénotent les programmes et politiques contenus dans son plan stratégique pour la période 2014-2017 (DP/2013/40). En outre, il donne au Bureau la base la plus solide et la plus efficace pour aider le PNUD ainsi que l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement à intégrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire à leurs activités.

29. Le Bureau étant le secrétariat fonctionnel du Comité de haut niveau, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale pour toutes les questions ayant trait à la coopération Sud-Sud, il devrait continuer de recevoir des directives de leur part et de rendre compte à l'Administrateur du PNUD (voir JIU/REP/2011/3 et A/66/717/Add.1, par. 15).

B. Dotation en effectifs

30. Eu égard à l'examen à mi-parcours de l'application de son cadre stratégique pour la période 2014-2017, le Bureau a commencé à recentrer ses fonctions en priorité sur les domaines cités précédemment.

31. Il devrait continuer à hiérarchiser ses activités et à revoir la composition de ses effectifs de manière à pouvoir se concentrer sur les activités qui lui permettent de contribuer efficacement à la prise en compte effective de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans toutes les activités opérationnelles du système des Nations Unies,

ainsi qu'à l'élaboration de politiques bien conçues et à la conclusion de partenariats en la matière. Dans cette optique, il sera nécessaire de définir clairement les responsabilités de chacun afin que le Bureau puisse davantage tirer parti du savoir-faire des autres organismes des Nations Unies, notamment les commissions économiques et régionales. On s'efforcera aussi de mettre à contribution la base de connaissances thématiques et sectorielles et les moyens de recherche des divers organismes des Nations Unies et des autres partenaires compétents pour placer la coopération Sud-Sud et triangulaire au cœur des stratégies indispensables à la réalisation des dispositions du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du document final de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud tenue à Nairobi (adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/222) et d'autres cadres Sud-Sud.

32. Dans cette optique, le Bureau va réexaminer ses activités opérationnelles en vue d'interrompre le financement de certains projets et postes ou de l'assurer au moyen de ressources extrabudgétaires, selon qu'il conviendra. Cette démarche devrait lui permettre de disposer de suffisamment de ressources générales pour assurer ses fonctions essentielles, conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'audit réalisé par le PNUD début 2016, de l'examen mené par le Corps commun d'inspection en 2011 (JIU/REP/2011/3) et des évaluations du PNUD.

33. Les États Membres ayant demandé à ce qu'il soit doté du personnel suffisant pour s'acquitter de son mandat, le Bureau se propose d'augmenter ses effectifs en deux phases. Dans un premier temps, il créerait, dans la limite des ressources existantes et eu égard au cadre stratégique pour la période 2014-2017, de nouveaux postes qu'il financerait grâce à des économies réalisées en adoptant des modalités de gestion plus efficaces, comme recommandé par le PNUD dans son audit, et il a l'intention d'obtenir le détachement auprès de ses services de personnel issu d'organismes publics ou des Nations Unies. Dans un deuxième temps, qui coïnciderait avec le cadre stratégique pour la période 2017-2021, il créerait des postes supplémentaires dans la mesure où les ressources disponibles le permettraient. Le Bureau entend par ailleurs renforcer sa Division des politiques et des affaires relatives aux Nations Unies, sa Division des partenariats et de la mobilisation des ressources, ainsi que ses programmes régionaux. En outre, il s'emploiera, en concluant des partenariats dynamiques et novateurs, à mettre en place un programme des administrateurs auxiliaires et une bourse Sud-Sud dynamiques et invitera les États Membres et les organismes des Nations Unies à y participer, selon que de besoin.

34. Le Bureau a procédé à un examen approfondi de sa structure organisationnelle afin d'accroître l'efficacité et l'influence de ses activités et de rationaliser les fonctions et attributions de son personnel. De plus, suivant les recommandations du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, il s'est doté d'un Groupe d'appui aux programmes chargé de mener des activités opérationnelles, telles que le financement et la gestion des achats et du personnel, de façon plus économique et d'améliorer le suivi des projets et l'établissement de rapports.

C. Ressources

Ressources du budget ordinaire

35. Comme expliqué dans mon rapport sur les mesures tendant au renforcement du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, le PNUD a fait en sorte, grâce à une aide financière, que le Bureau dispose de ressources générales (de base) stables et prévisibles en vue d'appliquer son cadre stratégique pour la période 2014-2017. Ainsi, durant cette période, le montant des ressources générales allouées au Bureau par le PNUD ne devraient pas être inférieur à 3,5 millions de dollars par an, pour un total de 14 millions de dollars en quatre ans (voir SSC/18/3, par. 34 et SSC/18/IM/1, par. 37).

Contributions volontaires

36. Pour réaliser les objectifs qu'il s'était fixés dans son cadre stratégique 2014-2017, le Bureau entend parvenir à mobiliser 20 millions de dollars. Il a reçu 4,07 millions de dollars de contributions en 2014, et 6,62 millions de dollars en 2015. Parmi les contributions importantes figurent celles des Gouvernements chinois et coréen, qui ont versé respectivement 1,2 million et 1,4 million de dollars au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, et celles des Gouvernements sud-africain et indien, qui ont chacun versé 2 millions de dollars au Fonds Inde, Brésil et Afrique du Sud. En outre, le Gouvernement omanais a réaffecté une somme de 1 million de dollars, qu'il avait initialement prévu de destiner au Fonds du Sud pour le développement et l'assistance humanitaire, pour la verser en tant que dotation en capital au Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero. Une liste reprenant les autres contributions peut être consultée dans la version complète du rapport à mi-parcours.

D. Direction

37. Compte tenu de la résolution 69/239 de l'Assemblée générale, je réaffirme mon intention de nommer le Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud Envoyé spécial pour la coopération Sud-Sud. Il exercera ce rôle durant la totalité de son mandat à la tête du Bureau, sur la base de son mandat de Directeur.

VI. Recommandations

38. Dans le présent rapport sont mis en avant les progrès réalisés en vue d'appliquer les récentes décisions du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et les résolutions de l'Assemblée générale, qui ont appelé à renforcer la cohérence et la coordination de l'aide des Nations Unies en faveur de la coopération Sud-Sud. Des mesures sont en outre envisagées afin de renforcer encore le rôle du Bureau et l'influence de ses activités, l'objectif étant de rendre cette aide plus cohérente et mieux coordonnée en vue de réaliser le Programme de développement à l'horizon 2030. Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé que :

a) Pour s'acquitter de son mandat et renforcer son rôle et l'impact de son travail sur l'ensemble du système des Nations Unies, le Bureau se donne des

priorités et veille à ce que la composition de ses effectifs lui permette d'accomplir ses activités de base, à savoir : appuyer le dialogue politique et les débats intergouvernementaux, forger des partenariats et intégrer la coopération Sud-Sud et triangulaire à toutes les initiatives opérationnelles des Nations Unies. Dans le cadre de cette démarche, il devrait également recruter du personnel supplémentaire en comptant pour ce faire sur des mesures d'économie et des contributions;

b) Compte tenu de la place qu'occupe la coopération Sud-Sud au nombre des stratégies contribuant à la mise en œuvre des principaux cadres stratégiques arrêtés par les Nations Unies, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme l'ont souligné les États Membres, le Bureau devrait collaborer plus étroitement avec des organisations et organismes des Nations Unies tels que le PNUD, les centres d'excellence de l'hémisphère Sud, les groupes de réflexion et le monde universitaire pour doter le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud de données factuelles et analytiques qui lui permettraient de mieux orienter, notamment, l'échange de connaissances et le transfert de technologies entre pays du Sud, essentiels en vue de réaliser les objectifs de développement durable;

c) Les organisations et organismes des Nations Unies ayant renforcé leur aide en faveur d'initiatives Sud-Sud dans des domaines tels que la coordination des politiques, le renforcement des capacités, la recherche et l'analyse, la création de réseaux et de partenariats ou le financement, l'Équipe spéciale de la coopération Sud-Sud et triangulaire doit améliorer la cohérence et la coordination de ces efforts en continuant de collaborer à l'identification de bonnes pratiques en la matière présentant un intérêt aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et d'aider, grâce à des interventions d'ordre technique et financier, les États membres qui en font la demande à les appliquer à plus grande échelle;

d) Le PNUD et le Bureau collaborent étroitement pour favoriser l'accès des États Membres à des données et à des analyses de meilleure qualité quant aux tendances, aux flux, à la composition, à l'efficacité et au retentissement de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Le plan stratégique du PNUD et son projet de stratégie institutionnelle sur la coopération Sud-Sud et triangulaire, qui fait actuellement l'objet de consultations entre États Membres, seront d'une aide précieuse et contribueront à la poursuite des objectifs du cadre stratégique du Bureau pour la période 2014-2017. Pour faire la différence aux niveaux national et régional, il faudrait renforcer cette collaboration par le biais des centres régionaux et des points de contacts nationaux du PNUD chargés de la coopération Sud-Sud et des équipes de pays des Nations Unies;

e) Les alliances Sud-Sud et triangulaires faisant partie intégrante du partenariat mondial pour le développement et y jouant un rôle stratégique, le Bureau et l'Équipe spéciale de la coopération Sud-Sud et triangulaire du PNUD les renforcent en s'appuyant sur les partenariats existants, en vue d'étoffer l'offre en biens publics grâce à une action collective internationale menée à tous les niveaux;

f) Les efforts pour améliorer la participation des agences de coopération au développement et autorités nationales connexes et des bureaux de liaison chargés de la coopération Sud-Sud et triangulaire aux travaux du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud soient redoublés. Il convient en outre d'agir pour rendre le Comité de haut niveau plus efficace en créant des groupes thématiques auxquels pourraient par exemple participer, selon que de besoin, les autorités nationales, le

monde universitaire, la société civile et le secteur privé (voir JIU/REP/2011/3, par. 85).

g) Le Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, le Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero et le Dispositif IBAS pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim étant d'excellents exemples de coopération Sud-Sud fructueuse, les États Membres et tous les autres partenaires en mesure de le faire contribuent généreusement à ces fonds, ainsi qu'à toute autre initiative similaire visant à appliquer à grande échelle des solutions de développement éprouvées venant des pays du Sud.
